



Modalités du protocole d'entente signée entre les Acadiens du Nouveau-Brunswick, les anglophones du Québec et les francophones de l'Ontario

Signé par les présidences des trois organismes porte-parole de leurs communautés :

- Robert Melanson, président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.
- Geoffrey Chambers, président du Réseau des groupes communautaires du Québec.
- Carol Jolin, président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

Le protocole d'entente a deux principaux objectifs :

- faire des langues officielles un enjeu d'importance au cours de la prochaine campagne électorale fédérale et
- à protéger les droits linguistiques communs au niveau des provinces.

Les trois partis s'entendent sur le fait que:

- les droits linguistiques et des institutions de la minorité sont menacés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick;
- les communautés en situation minoritaire de langues officielles seront plus fortes en étant solidaires dans la défense de leurs droits linguistiques, tant au niveau fédéral que provincial ;
- qu'il y a une opportunité à faire des langues officielles un enjeu majeur lors de la prochaine campagne électorale fédérale ;
- l'objectif principal de cette entente est d'unifier les groupes porte-parole francophones et anglophones en situation minoritaire de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick afin de hausser leur impact dans leur lutte pour faire respecter leurs droits linguistiques et pour en obtenir d'autres ;
- les partis reconnaissent l'égalité du français et de l'anglais comme langues officielles et l'existence de groupes linguistiques minoritaires francophones et anglophones au Canada.

Autres infos

- Le protocole d'entente est d'une durée d'un an (1), renouvelable.
- En vertu du protocole, les trois organismes s'engagent à se réunir au moins une fois par mois et au besoin afin de s'assurer d'être à jour dans les dossiers et pour discuter d'actions communes liées aux objectifs de l'entente.
- De plus, les organismes s'appuieront dans leurs communications avec la majorité linguistique de leur province.